

Portant validation du devis de la société Brosserie Leclerc Noël pour l'achat de balais et brosses à destination des balayeuses.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Brosserie Leclerc en date du 22/11/2024.

Considérant que la société Brosserie Leclerc Noël propose l'offre économique la plus avantageuse

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Brosserie Leclerc, pour l'achat de balais et brosses de désherbage à destination des balayeuses.

Bernay, le 27/11/2024.

signé électroniquement le 02/12/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

